

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 JUILLET 2014**

Date de Convocation : 26 juin 2014 – **Date d’affichage** : 9 juillet 2014.

Le mercredi 2 juillet deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean-Louis LAURENCE, Mme Denise BERTRAND, M. Joël DAUVIN, M. Daniel FELIX Mme Camille GUESNEY, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

Représenté : Monsieur Jean-François COSNEFROY par monsieur Wilfried RYCKEBOER

Absents : M. CAMUS-FAFA José, M. GIARD Alain, Mme LEDANOIS Laure, Mme LEFORESTIER Noëlle

Secrétaire de séance : Madame Agnès NAVET

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 en exercice : 19 présents : 14 Votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Décisions modificatives – Budget camping : acquisition tondeuse et budget lotissement : équilibre opérations d’ordres
- 2- Réforme des rythmes scolaires – organisation
- 3- Consultation pour prestataire restaurant scolaire rentrée 2014/2015
- 4- Bâtiment SNSM – Attribution lot 1 et consultation Coordination SPS et Contrôle technique
- 5- Elaboration dossier Loi sur l’Eau – Devis ARTELIA
- 6- Future mairie et APC – Avenants travaux
- 7- Travaux bâtiments communaux : Ecoles, Centre de loisirs et Grange à dîme
- 8- Devenir bâtiment du Pont
- 9- ONF – Mesure de préservation de la faune
- 10- Ets Barbelenet – Autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau local
- 11- Intégration de voirie – Lotissement – Modification signataires des actes
- 12- Acquisition de terrain succession Mme GROUCY – La Lucasserie
- 13- Cinéma – Renouvellement bureau association
- 14- Résultats Foire aux Bulots 2014
- 15- Organisation fête nationale (12 juillet) – Devis feu d’artifice et sonorisation retraite aux flambeaux
- 16- Pirouésie 2014 – Location de tente
- 17- Animations marché du terroir – Apéros concerts du 30 juillet et du 13 août
- 18- Camping – Recrutement animateur en CDD
- 19- Camping – Local de rangement piscine
- 20- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. Décisions modificatives – Budget camping : acquisition tondeuse et budget lotissement : équilibre opérations d'ordres

Monsieur le Maire présente au conseil deux modifications budgétaires concernant l'acquisition de la tondeuse pour le camping municipal ainsi qu'une régularisation d'écritures comptables pour le budget lotissement.

a. Budget camping : acquisition tondeuse

Prévu au budget primitif 2014 au compte 2155 : 5000 €
Somme nécessaire au règlement de la facture : 7 321.76 €

Décision modificative à prendre :

à débiter		à créditer	
Compte	Montant	Compte	Montant
2313/23	- 2321.76	2155/21	+ 2321.76

b. Budget Lotissement : équilibre opérations d'ordres

Prévu au budget primitif 2014 au compte 796-043 : 6 050 €
Cette écriture doit être équilibrée avec le compte 608-043 et non pas le compte 608-011

Décision modificative à prendre :

à débiter		à créditer	
Compte	Montant	Compte	Montant
608/011	- 6050.00	608/043	+ 6050.00

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder aux décisions modificatives budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.

2- Réforme des rythmes scolaires – Organisation

Madame NAVET présente au conseil l'organisation retenue pour la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

Les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) seront mis en place les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

Les activités proposées, ludothèque, activités artistiques, sport, environnement, arts martiaux ... sont réparties par tranches d'âge et par cycle de 5 périodes au cours de l'année scolaire. Elles seront encadrées par des animateurs de la Maison de Pays et des organismes extérieurs tels que la Cie EKIMOZ, ainsi que par l'ATSEM (personnel communal) pour permettre de maintenir la sieste des plus petits.

Le budget prévisionnel annuel s'élève à 10 207 €.

La commune percevra une aide de 50 € par enfant de la part de l'Etat ainsi qu'une aide de la CAF également de 50 € par participant.

Le planning de l'ATSEM sera annualisé, et celui des agents de service (restaurant scolaire et entretien) seront revus afin de tenir compte de la semaine de 4 jours et demi.

3- Consultation pour prestataire restaurant scolaire rentrée 2014/2015

Madame NAVET informe le conseil que le contrat avec l'entreprise RESTECO arrive à son terme le 31 août prochain et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour la prestation du service de restaurant scolaire pour l'école et le Centre de Loisirs sans Hébergement.

Celui-ci sera composé de la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire ainsi que le centre de loisirs sans hébergement.

Compte tenu de la période estivale, le choix du prestataire est confié à la commission d'appel d'offres en collaboration avec la commission scolaire.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres et autorise la commission d'appel d'offres à choisir le prestataire.

4- Bâtiment SNSM – Attribution lot 1 et consultation Coordination SPS et Contrôle technique

a. Attribution lot 1 – VRD Voiries Réseaux divers

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de confier le choix de l'entreprise attributaire pour le lot 1 – VRD à la commission d'appel d'offres.

Après négociation avec les entreprises, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre présentée par EUROVIA pour un montant de 24 505.05 € HT.

Monsieur le Maire rappelle le résultat de l'ensemble de l'appel d'offres :

Désignation	Entreprise	Montant du marché HT
Lot 1 VRD Voiries Réseaux divers	EUROVIA	24 505.05 €
Lot 2 Maçonnerie	SARL DESLANDES	34 463.15 € + options 10 570.76 €
Lot 3 Couverture/Charpente	ALEXANDRE	26 985.87 €
Lot 4 Menuiseries extérieures	Michel LEPETIT	11 686.38 € + option motorisation 1 409.90 €
Lot 5 Electricité	CHAUVIN S.A.	3 502.60 €
	TOTAL HT	113 123.71 €
	TOTAL TTC	135 748.45 €

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de la commission d'appel d'offres présentées ci-dessus.

b. Coordination SPS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au choix d'un prestataire pour la coordination SPS du chantier :

SOCOTEC : 1140 € HT

Mesnil System' : 1040 € HT

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Mesnil System' pour un montant de 1040 € HT et autorise monsieur le Maire à régler la dépense correspondante.

c. Contrôle technique

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au choix d'un prestataire pour le contrôle technique du chantier :

SOCOTEC : 1 710.00 € HT

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 710€ HT et autorise monsieur le Maire à régler la dépense afférente.

5- Elaboration dossier Loi sur l'Eau – Rejet zone maraichère d'Armanville – Devis ARTELIA

Monsieur le Maire rappelle la demande des services de l'Etat dans le cadre du dossier de conformité du rejet zone maraichère d'Armanville.

Lors du conseil du 27 mai dernier, il avait été convenu de consulter un cabinet d'études pour la réalisation du dossier loi sur l'eau.

Le cabinet ARTELIA a proposé un devis à hauteur de 4 250 € HT pour l'ensemble de la prestation à réaliser.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté ci-dessus et à régler la dépense correspondante.

6- Future mairie et APC – Avenants travaux

Monsieur LAUVRAY présente plusieurs avenants nécessaires au bon déroulement des travaux en cours pour la future mairie et l'Agence Postale Communale (APC) :

a. Lot n°7 : ORQUIN doublage de murs extérieurs chaufferie : +591.60 €

b. Lot n°7 : ORQUIN doublage de murs extérieurs rangement : + 1605.44 € TTC

c. Lot n° 7 : ORQUIN plafond chaufferie : + 1291.09 € TTC

d. Lot n°5 : STIM ALU plus-value pour barre d'appui : + 2851.20 € TTC

- e. Lot n°5 : STIM ALU moins-value pour suppression de stores façades nord :
- 4063.68 € TTC
- f. Lot n° 9 : LEBLOIS carrelage local technique : + 1404 € TTC
- g. Lot n°13 : JARNIER suppression lecteur de badge : - 1516.60 € TTC

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité valide les propositions exposées ci-dessus, autorise monsieur le Maire à signer les avenants au marché et à régler les dépenses afférentes.

Monsieur LAUVRAY présente ensuite un devis concernant la pose d'une signalétique à la sortie du parking côté sud de la future mairie (miroir et panneau stop) pour 527.12 € TTC. Cette signalétique a été arrêtée après accord des services de la DRD de La Haye du Puits.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer ce devis et à régler la dépense correspondante.

Monsieur LAUVRAY présente ensuite un devis de l'entreprise ORQUIN concernant la pose de placards pour le bureau du secrétariat. Le 1^{er} devis présenté s'élève à 4175.42 € HT. Compte tenu du montant, il a été demandé un second devis avec fourniture de portes coulissantes, ce second devis s'élève à 4 193.30 € HT. Les options proposées n'étant pas financièrement intéressante, le conseil charge messieurs LAUVRAY et LEBRETON de revoir ce dossier.

7- Travaux bâtiments communaux : Ecoles, Centre de loisirs et Grange à dîme

Monsieur LAUVRAY présente également des devis concernant des travaux d'entretien relatifs aux bâtiments communaux suivants :

- **Ecoles :**

a. Remplacements des blocs de VMC

Il est impératif de changer le système de VMC actuel de l'école, celui-ci étant vétuste et très bruyant.

L'entreprise LECARDONNEL propose un devis à hauteur de 3457.06 € TTC.

b. Panneau d'affichage extérieur

Le panneau d'affichage extérieur de l'école ne pouvant pas être fermé à clé, il convient de modifier celui-ci.

Monsieur le Maire rappelle que l'accès à ce panneau sera réservé au directeur de l'école et au personnel communal. Les documents à afficher seront déposés en mairie et mis en place par le personnel communal.

L'entreprise Signaux Girod propose une vitrine pour 481.80 € TTC.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, autorise celui-ci à signer les devis présentés et à régler les dépenses correspondantes. Concernant les travaux de VMC, ceux-ci devront être réalisés en juillet.

- **Centre de loisirs :**

Monsieur LAUVRAY présente un devis, demandé à titre indicatif, à l'entreprise LAROZE TP, pour la réalisation d'une clôture entre le parking de la future mairie et le CLSH. Celui-ci s'élève à 2 080.85 € TTC.

L'aménagement des espaces verts étant encore à l'étude, cette question sera revue ultérieurement.

- **Grange à dime :** question reportée, en attente d'un devis pour travaux d'électricité

- **Clôtures Lotissement les Chardons Bleus :**

Monsieur LAUVRAY informe le conseil que les clôtures extérieures des parcelles de monsieur et madame TRAVEL et de madame HARDY sont à réaliser rapidement. Compte tenu de la charge de travail du service technique actuellement, il est impossible de réaliser ces travaux en interne.

Monsieur LAUVRAY propose de missionner l'entreprise LAROZE TP pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 2 133.39 € HT.

Ce prix correspond au prix du marché signé en avril 2008, actualisé à ce jour, qui est octroyé aux propriétaires quand ceux-ci font le travail eux même.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

8- Devenir bâtiment du Pont

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition formulée par monsieur et madame SAURAT pour l'acquisition du bâtiment du Pont (La Forge) pour un montant inférieur à celui donné par les services des domaines.

Monsieur le Maire propose de recontacter le CAUE et le service des domaines pour faire actualiser le prix du bâtiment en fonction de son état actuel.

Monsieur LAURENCE propose de mettre en ligne une annonce sur le bon coin afin d'élargir le périmètre des acquéreurs éventuels.

9- ONF – Mesure de préservation de la faune

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'accord de principe de Natura 2000 relayée par les services de l'ONF qui souhaite obtenir un accord concernant l'élargissement des pare-feu pour préserver la présence historique d'Azuré (œufs).

Les membres du conseil souhaitent sursoir à cette décision et demandent à ce que la requête soit formulée et argumentée directement par les services de Natura 2000. L'ONF sera contactée en ce sens.

10- Ets Barbelenet – Autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau local

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande des Etablissements BARBELENET qui souhaitent obtenir le renouvellement de l'arrêté municipal pris le 18 juin 2012 qui les autorisait à déverser leurs eaux usées autres que domestiques dans le réseau de collecte des eaux usées professionnelles de la commune sous

réserve de la conformité des prélèvements réalisés par la SAUR sous contrôle des autorités sanitaires. Ces eaux usées sont comptabilisées sur la facture d'eau potable des établissements BARBELENET.

Suite à la demande de la mairie, les établissements BARBELENET ont fait le nécessaire pour signer un contrat de maintenance avec les services de la SAUR qui garantit la surveillance continue des eaux déversées.

Au vu de ces éléments, sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité autorise celui-ci à renouveler cet arrêté pour une année, reconductible 3 fois.

11- Intégration de voirie – Lotissement – Modification signataires des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil les démarches en cours concernant la réalisation d'actes administratifs par la commune pour la cession de la voirie de l'ancien lotissement GAUTIER.

Afin de permettre la réalisation de ces actes, il est nécessaire d'autoriser monsieur LAUVRAY à représenter la commune pour la signature des actes, monsieur le Maire étant en position de « substitut » du notaire.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire et monsieur LAUVRAY à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

12- Acquisition de terrain succession Mme GROUCY – La Lucasserie

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition formulée à madame BOTHEREL agent des services des domaines de Rennes en charge du dossier de la succession de madame Marie GROUCY concernant l'acquisition de 21 m² de terrain cadastré AZ 379 sis à la Lucasserie pour un montant forfaitaire de 50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à régler la dépense afférente.

13- Cinéma

Monsieur LAURENCE relate l'assemblée générale de l'association du cinéma de la plage (Hauteville – Pirou) qui s'est tenue le 14 juin dernier. Lors de cette réunion, un renouvellement du bureau a été discuté.

Après de longues interventions, la réunion a été reconduite au 28 juin dernier.

Monsieur le Maire a assisté à cette seconde réunion lors de laquelle le bureau de l'association a été renouvelé avec une présence plus importante des bénévoles de la section pirouaise dans le bureau et le conseil d'administration.

Cette nouvelle collaboration devrait permettre d'optimiser la mutualisation des moyens et des personnels des deux sites.

14- Résultats Foire aux Bulots 2014

Cette question sera revue ultérieurement, dès que l'ensemble des chiffres sera connu.

15- Organisation fête nationale (12 juillet) – Devis feu d'artifice et sonorisation retraite aux flambeaux

Monsieur LAURENCE confirme au conseil que le feu d'artifice de la fête nationale aura lieu le samedi 12 juillet à partir de 23h00 dans les dunes comme habituellement pour un montant de 3 712.83 € TTC assurances comprises.

Le feu d'artifice sera précédé d'une retraite aux flambeaux avec sonorisation au départ du camping municipal à 21h30.

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

16- Pirouésie 2014 – Location de tente

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de l'association Pirouésie concernant la location d'une tente pour la semaine du 27 juillet au 3 août prochain.

En 2013, une tente de 7.50 x 15 mètres avait été louée pour un montant total de 735.76 € TTC. Cette année, l'association souhaiterait une tente plus grande, dotée d'une estrade et d'un éclairage. Le devis présenté par la SARL Vilquin s'élève à 1729.20 € TTC.

Les membres du conseil donnent un accord de principe pour la location d'une tente identique à celle de 2013 et demandent à ce qu'un rendez-vous soit fixé avec l'association des Pirouésie afin d'organiser au mieux la semaine de festivités à venir (mise à disposition de matériel communal, soutien technique et administratif).

17- Animations marché du terroir – Apéros concerts du 30 juillet et du 13 août

Madame De PIERREPONT présente au conseil la proposition de monsieur BARBOT pour deux prestations lors des apéros concerts des mercredis 30 juillet et 13 août pour l'animation du marché du terroir.

Chaque prestation s'élève à 200 € charges GUSO comprises.

A ce jour, aucune autre manifestation n'est prévue. Madame BERTRAND propose, afin de permettre l'animation estivale des marchés du terroir, de prévoir une somme maximale de 200 € pour 4 autres prestations éventuelles.

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer les contrats et régler les dépenses correspondantes.

18- Camping – Recrutement animateur en CDD

Madame de PIERREPONT informe le conseil que des démarches ont été engagées concernant le recrutement d'un animateur pour la saison estivale 2014 au camping. Il convient donc de créer un poste d'adjoint animation de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème}, en CDD, à compter de la deuxième semaine de juillet pour une durée de 7 semaines, soit pour 2014, du 7 juillet au 22 août inclus.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au recrutement de ce personnel chaque année, à remplacer ce personnel saisonnier en cas de nécessité (maladie, démission) et ce pour la durée de son mandat.

19- Camping – Local de rangement piscine

Monsieur LAUVRAY présente au conseil le bâtiment choisi pour stocker les produits de la piscine du camping municipal. Lors du dernier conseil municipal, plusieurs devis d'entreprises de travaux publics (maçonnerie, toiture ...) avaient été présentés pour un montant total avoisinant 10 000 € TTC.

Ce bâtiment plus simple et qui correspond aux normes requises pour ce genre de stockage s'élève à 1500 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, valide le choix du préfabriqué proposé par la Société AEBY.

20- Questions diverses

A. DIA

Monsieur le Maire présente au conseil deux déclarations d'intention d'aliéner :

- BS 200 sise La Mielle - superficie 5860 m²
- BR 59 sise 5, rue de la Mer – superficie 438 m²

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces parcelles.

B. Conventions Rugby Tour et Foot des plages 2014

Monsieur LAURENCE présente au conseil la convention de partenariat entre la commune de Pirou et le Comité de Rugby de la Manche concernant l'organisation d'une étape du Tour Beach Rugby Manche à Pirou le mercredi 9 aout prochain de 14h00 à 18h30.

Le montant de la prestation s'élève comme en 2013 à 700 € TTC.

Monsieur LAURENCE présente également les modalités de partenariat établies avec le district de football de la manche concernant la tournée « Foot des plages » pour le mercredi 23 juillet et le mercredi 13 aout prochain.

La commune s'engage à régler la somme de 100 € par manifestation ainsi qu'à fournir un gouter aux participants.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les deux conventions présentées et à régler les dépenses correspondantes.

C. Admission en non-valeur et procédures de liquidation

Monsieur le Maire informe le conseil des demandes des services du trésor public concernant des procédures de liquidation judiciaire et d'admission en non -valeur :

- Effacement d'une dette de 1 120.90 € correspondant à des loyers impayés de 2009 et de 406 € correspondant à un prêt du CCAS (une décision modificative sera prise lors de la prochaine réunion du CCAS)
- Plusieurs admissions en non-valeur suite à des dettes de cantine sont également sollicitées à hauteur de 63.50 € au total.

Afin de permettre l'émission de ces mandats, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget communal pour un montant de 684.40 €

Décision modificative à prendre :

à débiter		à créditer	
Compte	Montant	Compte	Montant
6068/011	- 684.40	6542/65	+684.40

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder à la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus et à émettre les mandats correspondants.

Madame NAVET précise que depuis la mise en place du système de tickets, il n'existe plus de dette de cantine. Les dettes anciennes sont apurées par les prestations sociales ou par procédure d'huissier.

D. Courriel monsieur BARBIER – Travaux Armanville

Monsieur le Maire informe le conseil du courriel de monsieur BARBIER concernant la création d'une sortie sur la RD434 à Armanville.

La voie concernée étant une route départementale, les services de la DRD ont pris contact avec le propriétaire de la parcelle concernée qui a fait le nécessaire afin de régulariser son dossier.

E. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

Monsieur le Maire remet au conseil un courrier de l'Association des Maires de France concernant une motion de soutien à l'action de l'association pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Afin de permettre aux conseillers d'étudier ce document, cette question sera revue ultérieurement.

F. Communauté de communes du Canton de Lessay – Schéma de mutualisation des services

Monsieur le Maire présente un courrier de la communauté de communes du canton de Lessay concernant l'obligation pour les collectivités de préparer un schéma de mutualisation des services avant mars 2015.

Afin de préparer ce document, la communauté de communes sollicite l'ensemble des communes du canton afin de réaliser un état des lieux de l'existant, un diagnostic des besoins et enfin de définir le projet politique de mutualisation ainsi qu'un plan d'action.

Cette question sera revue ultérieurement.

G. SNSM – demande de subvention exceptionnelle

Monsieur LAURENCE présente au conseil une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 pour la SNSM. Le véhicule existant n'étant plus en état d'assurer la saison.

Le cout estimé de ce véhicule est de 6 500 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de vérifier les disponibilités budgétaires pour cette opération et de donner un accord de principe au versement d'une subvention à hauteur des fonds disponibles.

H. Information Délivrance du titre de maitre restaurateur à madame ROMEK pour le Restaurant de la Mer

Monsieur le Maire et le conseil adressent leurs félicitations à madame ROMEK pour son titre de maître restaurateur pour le Restaurant de la Mer.

Monsieur LAURENCE précise qu'un lien Internet avec le site des Maitres Restaurateurs a été indiqué à cette occasion sur le dernier Pirou Info.

I. Médaille décernée à la commune par le Conseil régional de Basse Normandie

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu une médaille décernée par le Conseil Régional de Basse Normandie dans le cadre des festivités du 70^{ème} anniversaire de la bataille de Normandie au titre de la Croix de Guerre reçue le 11 novembre 1948.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement du parking à Armanville (empierrement et mise en place de lisse en bois) ont été définis lors d'un rendez-vous avec l'entreprise Réseau Transport et Electricité (RTE). Cette dernière va procéder à un chiffrage avant l'accord de réalisation.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux du câble RTE sont toujours en cours et devraient prendre fin le 26 aout prochain (date butoir de raccordement du câble).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un locataire est installé dans un logement de fonction dédié aux saisonniers ou au gardiennage des activités de la pêche (zone conchylicole). Il propose au conseil de prendre contact avec ce locataire afin de connaître la légitimité de son installation et de rappeler aux propriétaires le cahier des charges applicable aux bâtiments de la zone conchylicole.

Madame NAVET informe le conseil que l'association des Parents d'élèves de Pirou a fait l'acquisition d'une tente de réception qu'elle propose de prêter à la commune en cas de besoin.

Madame NAVET informe le conseil qu'elle a reçu un courriel d'une administrée mécontente au sujet d'un incident survenu en mairie lors d'une inscription à la cantine. Un rendez-vous sera programmé afin de clarifier la situation.

Monsieur LAUVRAY et madame LEPELLEUX relatent au conseil leur rendez-vous avec l'exploitant du Galichon concernant la mise en place d'une poubelle dédiée à son établissement. Ce rendez-vous, plusieurs fois déplacé, n'a pas permis de définir les besoins de l'établissement monsieur LAUVRAY et madame LEPELLEUX n'ayant pas été reçus. Toutefois à l'occasion de ce déplacement, monsieur LAUVRAY a constaté que la terrasse de l'établissement ne respecte pas les normes en vigueur et souhaite qu'un courrier soit envoyé afin de régulariser la situation.

Monsieur FELIX informe monsieur le Maire que monsieur FROMAGE, habitant rue Le Haut de la Rue devrait prendre contact avec lui au sujet du panneau indiquant un stop à 150 m situé devant sa propriété (ce dernier serait à une distance inférieure).

Monsieur FELIX souhaite connaître le devenir de la parcelle communale des Mielles (AB 220) anciennement loué à monsieur Aimable SAINT.

Madame NAVET précise que cette parcelle ne peut être louée actuellement car la mairie n'a pas reçu le bulletin de mutation de la MSA.

Monsieur FELIX informe le conseil de nuisances sonores fréquentes chemin des cailloux dues à la pratique de motocross. Le propriétaire de la parcelle sera contacté après constat sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30 .

Le Maire,
Michel CHALLE